



**RÉPERTOIRE
DES PROPOSITIONS
ISSUES DE LA
PLATEFORME**

Répertoire des propositions

La commission particulière demande au MAA de répondre aux propositions, reprises ci-dessous, formulées sur la plateforme participative dans les avis et commentaires, en se prononçant sur leur faisabilité (en indiquant si elles existent déjà), en précisant si ces propositions relèvent de la PAC ou non, puis en détaillant et en expliquant concrètement si et comment elles pourraient être intégrées au PSN ou dans une autre politique publique.

Ce répertoire contient deux types de propositions : celles à caractère précis et celles à caractère général.

Les propositions précises donnent des indications sur comment réaliser des idées ou des souhaits exprimés et suggèrent une manière concrète de procéder (une charte, la mise en place d'un organisme ou d'une procédure, l'interdiction ou le soutien de certaines mesures etc.).

Les propositions générales expriment des souhaits ou des idées sans donner de détails sur les acteurs qui devraient les porter, sur les moyens à engager ou encore les outils à développer.

Propositions à caractère précis

1 **Reconvertir les zones de non traitement (ZNT)**

Les zones de non traitement pourraient être utilisées pour faire pousser des arbres destinés à faire des granulés pour les chaudières ; elles pourraient aussi devenir des chemins qui pourraient permettre dans certains cas de remplacer à moindre coût les trottoirs et créer ou recréer des cheminements autour et dans les villages.

2 **Appliquer la PAC sur les zones de non traitement (ZNT)**

Faire bénéficier les agriculteur·rice·s d'une prime PAC sur les ZNT pour compenser la perte de marge brute.

3 **Revaloriser les zones de non traitement (ZNT)**

Laisser les ZNT en herbe, à disposition des éleveur·euse·s qui pâtissent du manque de fourrage depuis plusieurs années.

4 **Laisser à la charge des aménageurs les compensations liées aux zones de non traitement (ZNT)**

Seuls les aménageurs / lotisseurs devraient prendre financièrement et uniquement à leur charge la création d'une zone tampon de 150m entre les terres cultivées et les constructions.

5 **Définir un cahier des charges pour les aménageurs pour les zones de non traitement (ZNT)**

Imposer aux promoteurs·rices un cahier des charges obligeant dès le départ de prévoir une zone tampon entre les habitations et les parcelles cultivées en aménageant des routes de desserte, des garages... mais surtout en aménageant des zones de biodiversité (arbustes, haies...) favorables pour tous et bénéfiques pour les cultures et l'environnement.

6 **Soutenir avec les aides de la PAC l'élevage de chevaux**

La nouvelle PAC devrait intégrer l'élevage de chevaux et le soutenir au même titre que d'autres activités car ils contribuent aussi à la vitalité des espaces ruraux.

7 **Conditionnaliser les aides de la PAC**

- › La nouvelle conditionnalité devrait intégrer une version réhaussée des critères de verdissement de la PAC 2015-2020 : obligation de rotation des cultures, pourcentage minimal d'infrastructures agroécologiques (hors surfaces productives), pourcentage minimal de prairies par région.
- › Un critère relatif à des seuils maximum d'utilisation des produits phytosanitaires devrait être introduit dans la conditionnalité renouvelée.

8 **Plafonner une éventuelle aide à l'actif**

Introduire un plafonnement à l'actif de toutes les aides. Cela signifie que les aides ne seraient plus attribuées selon la surface exploitée par une ferme, mais proportionnellement à la force de travail active sur une ferme. Le ratio entre le nombre de chef·fe·s d'exploitation et celui de salarié·e·s devrait être contrôlé, afin d'éviter le développement de fermes d'échelle industrielle. C'est la raison pour laquelle le nombre de salarié·e·s par chef·fe d'exploitation ou associé·e serait strictement limité, limite au-delà de laquelle les salarié·e·s supplémentaires n'ouvrent pas droit à davantage de paiement de la PAC.

9 **Rendre interministérielle la programmation de la PAC**

En France, une structure interministérielle pourrait être mise en place pour la programmation et le suivi de la PAC.

10 **Harmoniser les droits à paiement de base (DPB) à l'échelle nationale**

Harmoniser la valeur des DPB à l'échelle nationale : c'est le principe de la convergence interne. De plus, la part du budget du premier pilier qui est consacrée aux DPB devrait être dégressive d'une année sur l'autre, de sorte que ce système soit totalement aboli à la fin de la programmation.

11 **Soutenir la solidarité face aux aléas climatiques**

Créer un fonds professionnel mutuel et solidaire permettant de faire face aux aléas climatiques exceptionnels.

12 **Valoriser une filière bois non productiviste et pourvoyeuse d'emplois locaux**

- › Arrêter toute subvention aux acteurs développant un modèle trop productiviste ;
- › Rediriger les aides vers une exploitation durable (prélèvement d'arbres à maturité, sans coupes rases, via des méthodes raisonnées) ;
- › Aider le développement et maintien de scieries de proximité capables de traiter les gros diamètres ;
- › Favoriser les aides reconnaissant l'utilité environnementale et sociale, des emplois de proximité de bûcheronnage et de débardage, respectueux du milieu forestier.

13 **Améliorer la formation dans le domaine agricole**

Créer un MBA (Master of Business Administration) de l'agriculture.

14 **Repenser le conseil et l'assistance afin de soutenir des orientations et interventions nouvelles**

Créer un outil de Conseil et d'Assistance réunissant, à l'échelle des sensibilités et des spécificités locales, des personnes intègres et fiables à fort potentiel de créativité : chercheur·euse·s, enseignant·e·s, compagnes·ons et enfants d'agriculteur·rice·s, ancien·ne·s militant·e·s et lanceur·euse·s d'alerte, ancien·ne·s exploitant·e·s agricoles, ancien·ne·s artisans de la filière alimentation, avocat·e·s et journalistes engagé·e·s, jeunes agriculteur·rice·s, écoles professionnelles ... pour soutenir des orientations nouvelles et des interventions fortes et déterminantes à l'échelle nationale.

15 **Mettre en place et rendre transparentes les pratiques de bien-être animal**

- › Améliorer les standards de bien-être , notamment les conditions dans lesquelles sont élevés les animaux destinés à notre alimentation (broyage de poussins, étouffement de canetons, insémination artificielle, les sélections génétiques causant des souffrances, ex : poulets souche à croissance rapide) ; les conditions d'élevage des animaux élevés pour leur peau (cuir, fourrure, plumage) ; les conditions de transport des animaux vivants ; la condition des animaux sauvages impactés par l'agro-industrie : ne plus détruire leurs espaces de vie, par exemple, en constituant des corridors écologiques facilitant la circulation des espèces ;
- › Favoriser maisons à insectes et nichoirs à abeilles dans les communes ;
- › Mettre en place des jachères mellifères et de haies ;
- › Instaurer un moratoire sur les élevages d'insectes à des fins d'alimentation animale ou humaine ;
- › Créer des espaces d'écopâturage qui assurent aux animaux une vie et une retraite paisibles ;
- › Permettre aux animaux de se mouvoir librement ;

- › Protéger les animaux élevés pour le loisir, en supprimant les subventions de l'UE pour la tauromachie, l'élevage d'animaux destinés à la chasse, et inciter les États membres à interdire les lâchers de gibier.

16 **Légiférer davantage sur le bien-être animal et développer des démarches de formation et sensibilisation**

- › Programmer la fin des élevages intensifs et/ou en batterie ;
- › Exclure de la commande publique l'ensemble des produits issus de l'élevage intensif, issus des pires pratiques d'abattage, ainsi que les produits d'entretien testés sur les animaux ;
- › Introduire dans les cantines deux repas végétariens hebdomadaires et une option végétarienne quotidienne ;
- › Mettre en place une grande campagne d'information et de sensibilisation du grand public à la nutrition, à l'alimentation et à la gastronomie végétales ;
- › Enseigner les bienfaits du plus de qualité, moins de quantité en matière de produits animaux, conscientiser quant aux problématiques éthiques, écologiques et sanitaires ;
- › Mettre en place une campagne de recherche et de communication sur les pratiques de mise à mort des animaux ;
- › Interdire l'abattage sans étourdissement et l'abattage avec étourdissement au CO₂ ;
- › Interdire de broyer les poussins mâles vivants ;
- › Interdire de jeter à la poubelle les canetons (comme cela est fait actuellement pour la production du foie gras) ;
- › Mettre en place un système de vidéosurveillance sous contrôle indépendant systématique dans les abattoirs ;
- › Renforcer les contrôles dans les abattoirs et les élevages intensifs ;
- › Mettre fin aux pratiques d'élevage extrêmement douloureuses (castration à vif, écornage, gavage...) ;

- › Limiter la durée des transports d'animaux vivants et mettre un terme à leur exportation hors de l'Union européenne ;
- › Conditionner la signature de traités de libre échange à l'adoption de clauses en faveur de la protection animale ;
- › Mettre en place une révision des formations obligatoires pour les directeur·rice·s et personnels d'entreprises d'élevage ou d'abattage d'animaux incluant une sensibilisation à la souffrance et au bien-être animal ;
- › Inclure le bien-être animal dans la formation des personnels vétérinaires ;
- › Appliquer la loi avec une tolérance zéro pour l'abattage clandestin ;
- › Programmer l'arrêt des transports longue durée des animaux (transporter la viande, pas les bêtes) ;
- › Programmer la fin des élevages intensifs de pisciculture sur le territoire national
- › Interdire d'ouvrir de nouveaux élevages ou d'agrandir les existants ;
- › Arrêter le chalutage de fond, les palangres, les filets dérivants et les dispositifs de concentration de poissons dans les eaux françaises et pour les pêcheries françaises ;
- › Interdire d'immobiliser et de confiner les animaux pêchés durant leur transport ;
- › Interdire d'affamer les animaux pêchés ;
- › Créer, en partenariat avec les associations spécialisées, un label intégrant la minimisation de la souffrance animale en plus du caractère durable de la pêche ;
- › Sortir la gestion du bien-être animal du ministère de l'agriculture ;
- › Réintégrer la notion de respect des animaux dans les programmes scolaires et former le personnel éducatif à cet enseignement ;
- › Rendre obligatoires des formations en éthologie et/ou sur la protection animale pour tous les professionnels en contact avec les animaux ou en charge de leur protection (éleveur·euse·s, forces de l'ordre, magistrat·e·s, etc.).

17 **Interdire certaines pratiques pour respecter davantage le bien-être animal**

- › Interdire l'élevage en cage et la promiscuité où les bêtes en sont amenées à se mutiler ;
- › Interdire le gavage ou la mutilation des volatiles (bec) ;
- › Interdire la séparation des bébés de leurs mères ;
- › Interdire les méthodes de mise à mort contraire à l'éthique, dès qu'elles causent d'immenses souffrances ;
- › Proscrire clonage et autres inséminations artificielles pour satisfaire le rendement de la viande ;
- › Imposer comme modèle d'élevage celui où les besoins naturels d'une espèce sont respectés.

18 **Modifier les contrôles des abattoirs**

Confier la surveillance du transport, du déchargement, de l'étourdissement, et de la saignée à des agents de la protection animale (agréés et assermentés). Ces agents pourraient être recrutés sur la base du volontariat (aucun coût pour l'État).

19 **Étiqueter les méthodes d'abattage**

A l'heure actuelle, le·la consommateur·rice ne peut pas savoir si la viande qu'il achète a été étourdie avant saignée ou pas. Cette mention devrait devenir obligatoire pour que les consommateur·rice·s en faveur d'un « abattage respectueux » de l'animal puissent consommer en ce sens. Ou alors on décide qu'en France l'abattage sans étourdissement n'est définitivement plus possible, au vu de l'évolution de la société par rapport au bien-être animal.

20 **Créer un réseau d'abattoirs itinérants**

Il faudrait que les éleveur·euse·s qui le souhaitent puissent procéder à l'abattage sur leur lieu d'élevage et que donc une politique d'abattoirs itinérants soit mise en place avec un financement adapté.

A cela doit s'ajouter la possibilité pour les éleveur·euse·s de procéder à la découpe chez eux également.

21 **Soutenir la mise en place de petits abattoirs spécialisés gérés par les agriculteur·rice·s**

Recréer des petits abattoirs spécialisés gérés par les agriculteur·rice·s. La formation des salarié·e·s en abattoir doit être renforcée.

22 **Promouvoir des stages en milieu agricole**

Imposer un stage découverte (2 jours) en 3^e en milieu agricole.

23 **Créer une académie rurale populaire**

Créer une académie rurale populaire sous le statut d'établissement public. Cet établissement aurait une vocation d'activité d'éducation populaire sur les temps libres essentiellement, il y serait proposé des cours et conférences pour tous sur des thématiques liées à l'environnement, à la famille...

24 **Utiliser les fermes des lycées agricoles pour communiquer auprès du grand public**

Faire des journées portes-ouvertes dans les lycées et les fermes de lycées agricoles, avec la mise en place d'ateliers pratiques et pédagogiques pour sensibiliser et communiquer avec les citoyen·ne·s. Les étudiant·e·s des lycées pourraient être co-acteur·rice·s de ces journées portes-ouvertes en animant les ateliers. Ces futur·e·s travailleur·euse·s du secteur agricole pourraient ainsi développer leurs capacités d'échanges avec les citoyen·ne·s consommateur·rice·s.

25 **Enseigner l'agriculture dès le plus jeune âge dans les écoles**

Rendre obligatoire la réalisation de potagers dans les écoles, de sorte à éveiller à la complexité de la production et du maintien de l'équilibre nécessaire à la santé des végétaux.

26 **Supprimer les droits de préemption urbain (DPU)**

Revenir à 1 hectare pour 1 animal.

27 **Préserver les chemins communaux**

Interdire aux agriculteur·rice·s de cultiver les chemins communaux.

28 **Revoir les relations propriétaire/ agriculteur·rice**

Reconsidérer le statut du fermage actuel trop orienté dans le seul intérêt de l'agriculteur·rice. Il devrait être possible au propriétaire de reprendre ses terres (ou une partie de ses terres) si la superficie concernée ne remet pas en cause la pérennité de l'exploitation de l'agriculteur·rice (par exemple : si elle représente moins de 10 % du total de l'exploitation).

29 **Mettre en place une opération de renouvellement du foncier rural**

Mettre en oeuvre des opérations de « renouvellement foncier rural » en procédant à la démolition des bâtiments non occupés dans l'espace rural (maisons à vendre, ou invendables, bâtiments vétustes), à l'aménagement d'accès adaptés à notre époque aux parcelles agricoles, au regroupement des parcelles, à l'aménagement paysager (fossés, plantations, clôtures...) via un établissement public foncier.

30 **Favoriser l'installation de petites exploitations en conditionnalisant le droit de préemption de la SAFER**

La proposition vise à reprendre la logique d'orientation pilotée par les SAFER lors du remembrement en l'inversant. Les SAFER exerceraient dorénavant leur droit de préemption au bénéfice de l'installation de fermes familiales (<40ha) pour de l'agriculture à haute valeur ajoutée.

Afin de favoriser l'installation de jeunes, les terres seraient proposées en crédits bail bonifiés (location progressive) sur 20 à 40 ans.

Les moyens de la PAC seraient mobilisés pour accompagner ces installations et les pérenniser (subventions conditionnées et dégressives).

La proposition est d'aider les structures plus petites à émerger et pouvoir être compétitives tout en répondant à une demande sociale. Il s'agirait donc de mettre en place des aides assez fortement dégressives à partir d'une certaine taille pour rendre ces modes d'exploitations pourvoyeurs d'emplois sans doute plus attractifs (jeunes entrepreneur-euse-s) et compétitifs par rapport aux structures plus importantes. Cela permettrait aussi peut-être un renouvellement plus facile des exploitations sans la barrière de l'investissement.

31 **Mieux encadrer les permis de construire**

Créer une commission autour du·de la Maire·esse (ou du·de la Préfet·e selon les communes) qui aura autorité pour délivrer les permis de construire. Cette entité pourrait réunir 3 personnes :

- › 1 Maire·esse
- › 1 acteur·rice économique local
- › 1 agriculteur·rice (ou représentant·e du monde agricole), avec accord pour délivrer le permis à l'unanimité. (...) De plus, il est nécessaire de repenser la politique du logement en faveur de la réhabilitation de l'ancien.

32 **Créer une charte de cohabitation en milieu rural**

Lors d'une acquisition d'un bien immobilier en dehors d'une agglomération, chaque acquéreur devrait signer une charte engageant tout son foyer à considérer comme normaux, car inhérents au métier d'agriculteur·rice, les bruits provenant des engins agricoles, animaux de basse-cour et bétail, et leurs odeurs. L'autre signataire de cette charte pourrait être une organisation agricole départementale qui connaîtrait au mieux l'activité agricole de son département, qui se porterait garant de l'activité raisonnable et raisonnée des agriculteur·rice·s de son département et qui serait médiateur pour gérer toute réclamation faite par un·e concitoyen·ne pour abus de position.

33 **Encadrer les plaintes contre les agriculteur·rice·s**

Rendre irrecevables (par la loi) les pétitions et procès faits aux agriculteur·rice·s alors qu'ils·elles étaient présent·e·s sur les exploitations avant l'arrivée des plaignant·e·s.

34 **Interdire l'importation des produits contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM)**

Puisque la production d'OGM est interdite en France, il faut en interdire l'importation.

35 **Créer des fonds de solidarité pour limiter l'usage des produits phytosanitaires**

Créer un fonds collectif d'indemnisation, sur la base de 5 euros par hectare cultivé, de façon à indemniser les agriculteur·rice·s dont la récolte aurait été réduite à la suite d'une invasion de ravageurs ou d'une pathologie végétale. En échange, les agriculteur·rice·s n'utiliseraient pas de pesticides en préventif.

36 **Renforcer l'encadrement autour de l'utilisation des antibiotiques en élevage**

- › Interdire le traitement prophylactique et métaphylactique de masse de groupes d'animaux, malades comme en bonne santé, via l'alimentation ou l'eau ;
- › Garantir qu'aucun antibiotique « critique », incluant la colistine, ne puisse être utilisé en préventif ou en groupe en élevage ;
- › Améliorer la santé et le bien-être des animaux et encourager des modes d'élevage moins intensifs, afin de réduire le besoin d'utiliser des antibiotiques en élevage.

37 **Mettre en place des Comités ad hoc pour soutenir les agriculteur·rice·s en difficulté**

Mettre en place un comité chargé de l'examen de la situation. Il pourrait être composé d'un·e technicien·ne agricole, d'un·e conseiller·ère de gestion, d'une profession médicale, etc, éventuellement de proches que l'intéressé·e aurait désignés (enfant, frère, soeur, oncle, parrain...).

Ce comité aurait pour mission : la recherche des causes du problème :

- › Organisation du travail, gestion financière, santé, relations conflictuelles avec l'entourage... ;
- › La recherche des différentes solutions possibles : organisation, soins médicaux, reconversion professionnelle ... ;
- › L'élaboration avec l'intéressé d'un contrat de suivi.

38 **Préserver la santé des exploitant·e·s**

Rendre obligatoire :

- › Pour chaque exploitant·e agricole un bilan de santé tous les 2 ans ;
- › Pour chaque exploitant·e et chaque exploitation un bilan prévention des risques (tous les 4 ans) : accidents, ergonomie, utilisation des machines, etc.

Ces actions seraient entièrement prises en charge par les organismes de sécurité sociale et / ou autres pouvoirs publics.

39 **Soutenir le renouvellement des générations et l'installation de nouveau·elles agriculteur·rice·s**

Pour les enfants d'exploitant·e·s, il faut assouplir les objectifs financiers prévisionnels d'installation et garder une incitation fiscale, notamment sur la pluri-activité qui va très vite se généraliser. Pour les non issu·e·s du milieu agricole, il faut permettre une installation rapide sur tous types de projets à condition d'avoir une formation solide minimum et d'abonder aux caisses de la mutuelle sociale agricole (Msa).

40 **Revoir le statut d'agriculteur·rice**

Il faut permettre / autoriser / créer :

- › Un statut d'étudiant·e-agriculteur·rice ;
- › Un statut d'ouvrier·ère-agriculteur·rice (pluriactif cumulant un emploi de salarié à l'extérieur de l'exploitation et en même temps agriculteur) ;

- › Un statut de retraité·e-agriculteur·rice (retraité·e en forme (agricole ou non agricole) qui a des idées, des capitaux, de l'enthousiasme, capable de gérer une exploitation plus ou moins grande ;
- › Un statut « type Jean Gabin » afin de permettre à des personnalités disposant de capitaux importants d'investir en agriculture et dans nos campagnes ;
- › Un statut « ferme urbaine » dont l'investissement pourrait être financé par la « PAC banque alimentaire » - ce qui viserait à terme la suppression de cette aide alimentaire puisque les bénéficiaires travailleraient dans les fermes urbaines.

41 **Créer un organisme qui accompagne et contrôle**

A ce jour, il y a un manque criant de personnels pour faire respecter les lois et accompagner les acteurs sur le terrain. Par exemple en matière de maltraitance animale, les textes sont là mais ne sont pas appliqués (voir le nombre d'abattoirs dont des BIO ! aux pratiques condamnables). Un organisme composé de citoyen·ne·s tirés au sort devrait pouvoir accompagner les contrôles pour permettre une totale transparence dans ces domaines et éviter ainsi toute suspicion !

42 **Créer une instance supranationale pour orienter la production agricole**

Pour faire face à ces multiples défis et en particulier ceux de nourrir le monde de façon optimisée et écoresponsable une instance supra-nationale (relayée localement) devra organiser les productions agricoles et l'acheminement de celles-ci aux zones de transformation et de consommation. Grâce aux (futurs) technologies permettant de faire un inventaire précis des ressources (terres arables, moyens logistiques et de stockage...), des besoins (par zone,

pays,...), de prédire les risques (climatiques, maladies, ravageurs,...), cette instance pourra ainsi annuellement orienter les productions de façon anticipée et veiller à sa bonne exécution, où chacun renonce à ses intérêts particuliers (repli sur soi ; food power; ..) et s'engage dans cette voie où la faim, et son lot (naturel) d'exactions dont nous avons oublié l'ampleur, resurgira mais cette fois à une échelle jusqu'ici jamais entrevue.

43 **Mettre en place une gouvernance agricole au niveau régional**

Créer des structures régionales (au sens agricole) d'échanges et de concertation ouvertes au public, aux médias et à tous les acteur·rice·s de l'agriculture. Au niveau d'un territoire, il y a une importante fragmentation entre les Chambres d'agricultures, les organisations professionnelles, les coopératives, les industriels de l'agroalimentaire, les services de l'Etat, les banques et assurances. Il y a besoin de beaucoup plus de concertation pour définir les besoins, les débouchés, et aussi définir au niveau de chaque territoire les mesures à prendre pour la lutte pour le climat, mais aussi l'adaptation aux changements climatiques, protéger la biodiversité, développer la bioéconomie, recréer une agriculture de proximité et tisser de nouveaux circuits de distribution, favoriser les échanges avec les habitant·e·s.

44 **Rendre obligatoire les Plans d'alimentation territoriaux à l'échelle des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)**

Dans une logique de circuits courts, d'une alimentation choisie et d'un partenariat urbain / rural, les plans d'alimentation territoriaux devraient être rendus obligatoires à l'échelle des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT). Particuliers, acheteurs publics, entreprises de l'agroalimentaire, cuisines centrales, syndicats agricoles, prestataires de confection de repas, agriculteur·rice·s... doivent s'organiser localement pour libérer du foncier et favoriser les installations afin de définir conjointement le rapport offre / demande en termes de qualité, de quantité et de produit. Pour ne pas tuer l'export et garantir le maintien des spécialités régionales, un taux d'autonomie alimentaire minimal devrait être fixé (par exemple 25%).

45 **Moduler la TVA en fonction de critères écologiques, sociaux et nutritionnels**

Moduler la TVA selon le principe que plus un produit répondrait aux critères du développement durable (rémunération juste du·de la producteur·rice, impact minimal sur l'environnement, sécurité sanitaire,...) moins la TVA serait importante, ce qui encouragerait la consommation de ces produits et faciliterait ainsi la transition vers un modèle durable.

Encourager des pratiques vertueuses en augmentant par exemple la TVA pour les plats ultra-transformés mais en la ramenant à un taux réduit pour les aliments provenant d'AOP ou du terroir. Cette mesure permet aussi de soutenir les commerces locaux, les circuits-courts et notre patrimoine gastronomique.

46 **Mettre en place une politique de taxation pour défendre les produits locaux et de saison**

Obliger la grande distribution à mettre d'abord en vente les productions de son département, de sa région puis au niveau national face à la concurrence de produits étrangers moins chers mais de mauvaise qualité. Taxer les fruits et légumes produits hors saison (comme les tomates et fraises en hiver) qui consomment beaucoup d'énergie (chauffage des serres, éclairage) et n'ont aucun intérêt nutritionnel. Créer un label national agroforestier pour mettre en avant les produits issus de ce type d'agriculture qui rend des services écosystémiques essentiels et subventionner davantage ces agriculteur·rice·s.

47 **Revoir la base de calcul du prix dans le secteur alimentaire**

Changer l'unité de mesure servant de référence au prix. D'un prix au kilogramme nous devrions passer à un prix à la valeur nutritionnelle.

48 **Valoriser le local et le circuit court en grande surface**

Faire que les magasins « grandes surfaces » et les « petites surfaces » de grandes chaînes (carrefour, U, franprix, G20 etc) soient un relai de distribution efficace pour la production locale (comptoirs du terroir dans les supers, mise en avant des petit·e·s producteur·rice·s et des spécialités régionales) pour :

- › Augmenter la qualité des produits dans les supers ;
- › Démocratiser et élargir les consommations « locales » ;
- › Permettre à ces acteurs locaux de perdurer.

49 Favoriser les circuits courts et de proximité dans les cantines

Obliger les cantines à faire du bio, local, avec une production et une transformation dans un rayon de moins de 50km pour plus de 80% des repas servis.

50 Mettre en place un outil pour le-la consommateur-rice de traçabilité de la création de la valeur

Créer un code QR à scanner sur le même principe que Yuka, renseignant les infos précises comme : les intermédiaires prenant des marges par rapport à la rémunération de l'agriculteur-rice, traçabilité (provenance, pesticides utilisés, informations d'élevage (sur le bien-être animal, la provenance de sa nourriture, les conditions d'abattage...)).

51 Refuser le travail des enfants

Refuser l'importation de produits agricoles bruts ou transformés liés à tout travail d'enfant (cacao, etc...). La France se réservant le droit d'inspecter toute la filière, tout refus suspendrait l'importation.

52 Créer une bourse libre

Créer une bourse libre, à l'image des budgets participatifs.

Exemple: on ajoute 1 % à l'aide et l'agriculteur-rice rend compte de ce qu'il en a fait pour la transition. C'est en réalité une aide à l'innovation et à l'innovation.

53 Revoir le cahier des charges du label Bio

Inscrire au cahier des charges l'analyse des myco-toxines comme chez les conventionnels.

54 Réorganiser la production et la vente de semences

- › Autoriser la production/vente de semences par les agriculteur-rice-s ;
- › Assurer une diversité génétique ;
- › Libérer la production de semences protégerait les agriculteur-rice-s.

55 Produire de l'électricité sur des prairies

Une piste serait la production d'électricité uniquement sur des prairies permanentes et friches. Sans aller jusqu'à affecter aux projets de parcs 10% de ces terrains, ce qui assureraient 100% de notre besoin total d'électricité nationale (730 TWh). L'affectation d'une part, après concertation des principaux intéressés que sont les Maire-esse-s, les agriculteur-rice-s et les éleveur-euse-s, permettrait d'avancer rapidement dans la transition énergétique tout en considérant le facteur de charge de 8. Ceci générerait des revenus fiscaux et locatifs au niveau des pays, décentraliserait la production électrique au bénéfice des populations locales et assurerait la nécessaire sécurité électrique, partout et localement en France. L'obstacle n'est que réglementaire et politique, l'Etat souhaitant apparemment conserver un modèle de production centralisé et contrôlé.

56 Appliquer des restrictions sur l'usage de l'eau

Faire appliquer des restrictions « d'eaux de loisir », lors des sécheresses avec des contraventions dissuasives (priorité à la nourriture).

57 Interdire certaines pratiques de chasse

Il faut interdire la chasse à partir de 13h, interdire l'agrainage du gibier, l'élevage et le lâcher de gibier.

58 Définir les jours de chasse

Autoriser la chasse uniquement un week-end sur deux en période d'ouverture de chasse afin de partager la nature et de permettre aux promeneur·euse·s, cyclistes et autres de profiter de la nature.

59 Rendre public le recensement annuel des ruches par code postal

Chaque apiculteur·rice est tenu de déclarer annuellement ses ruches et leur localisation par code postal. Le code postal est une bonne maille représentative du rayon d'action d'une colonie d'abeilles.

Rendre public le résultat de ce recensement par code postal, et non par département comme c'est le cas actuellement, pour que les apiculteur·rice·s aient les informations leur permettant d'exercer leur responsabilité.

60 Accélérer la transition vers des élevages respectueux du bien-être animal

Le PSN devrait notamment prévoir l'adoption de critères de bien-être animal dans des MAEC systèmes, en priorité pour les porcs et volailles, comme la réduction des densités d'élevage, l'arrêt de la coupe de queues pour les cochons et l'accès au plein air pour les volailles.

Le PSN devrait également déterminer des aides à l'investissement destinées à réhausser le niveau de bien-être des animaux d'élevage, allant au-delà des minimas requis par la loi. Adopter un dispositif de paiements pour services écosystémiques (ou ecoscheme) sur le bien-être animal, dans le cadre du Plan stratégique national (PSN). Leur niveau doit être ambitieux, donc éligible à un niveau de bien-être animal élevé, afin de récompenser les efforts réalisés par les éleveur·euse·s ayant des pratiques plus éthiques en matière de bien-être animal, tel que l'accès au plein air, des densités réduites, des milieux enrichis et des élevages qui ne pratiquent pas les mutilations :

- Exemples pour la filière volaille : rémunérer les élevages avec accès à un plein air aménagé de qualité et les élevages qui ne pratiquent pas les mutilations comme l'épointage
- Exemples pour la filière porcine : rémunérer les élevages de porcs et truies sur litière avec sol partiellement plein et les élevages de truies en maternité libre

Il est également nécessaire de renforcer le niveau de bien-être animal dans les critères d'éligibilité des aides couplées. Le PSN pourrait compléter les critères d'éligibilité de ces aides du premier pilier en prévoyant notamment que les dispositifs d'aides couplées versées à l'élevage de ruminant soient soumis à un critère d'accès au pâturage et pour les veaux, à une obligation de litière, et que les aides couplées pour les ruminants soient accordées à l'ensemble des animaux du troupeau (veaux/bœufs/taurillons/brouards/génisses) engraisés au pâturage.

61 **Plafonner les aides à l'hectare**

Mettre un plafond aux aides à l'hectare (3 fois le SMIC par exemple).

62 **Remplacer les aides à l'hectare par des aides basées sur des objectifs agro-écologiques**

Pour créer les conditions d'une transition agro-écologique, le système d'indexation devra nécessairement valoriser les pratiques vertueuses (réduction ou absence d'intrants, régénération des écosystèmes, relocalisation, circuits courts, etc.) en indexant les subventions accordées pour chaque ferme, non plus (et surtout pas) sur les surfaces, mais sur des critères quantitatifs tels que :

- › La réduction des gaz à effets de serre (sur les postes de production, mais aussi de transport vers le lieu de vente ou de consommation) ;
- › La réduction des intrants chimiques ;
- › Les services écologiques rendus (mis en évidence par un suivi de la qualité de l'eau, de la biodiversité, etc.) ;
- › Les emplois créés ;
- › Des critères de circularité (réduction et valorisation des déchets, compostage, etc.), de respect du bien-être animal pour les élevages, etc.

63 **Établir une charte communale liée aux activités agricoles et leurs inconvénients**

Enrichir la loi sur le patrimoine sensoriel des campagnes votée en janvier 2020 avec une charte à établir dans chaque commune qui informe de la présence d'activités agricoles et de ses possibles inconvénients (bruits, odeurs, mouches, etc).

64 **Mettre en place des contrats de territoire**

Ces contrats de territoire s'articuleraient autour de trois piliers ; l'autonomie alimentaire locale, le développement de la forêt pour lutter contre le réchauffement climatique, et le partenariat entre les acteurs socio-économiques du territoire pour un tourisme durable.

Le contrat de territoire doit servir à transformer l'agriculture intensive et industrielle en agriculture durable et paysanne au profit de tous.

Il faut évaluer les surfaces boisées, leur potentiel de stockage de carbone et les développer (en choisissant les espèces en fonction de leur potentiel de stockage, du climat local et de leur moindre besoin en eau) et adopter une gestion durable stricte. Le développement d'une agriculture locale durable avec vente en circuits courts, instauration de partenariats avec les restaurateurs locaux, hôtels et chambres d'hôtes, et une communication autour du développement de forêts durables peuvent attirer consommateur-riche-s et randonneur-euse-s pour une activité touristique respectueuse du local et de la nature qui profite au territoire. C'est autour de ces contrats que le développement des milieux ruraux doit se faire ou se transformer.

65 **Autoriser les organismes génétiquement modifiés (OGM)**

Autoriser les OGM permettrait :

- › D'utiliser moins de pesticides ;
- › De préserver les sols ;
- › D'utiliser moins d'engrais ;
- › D'avoir de meilleurs rendements donc moins d'impact CO₂ et sur la biodiversité ;
- › D'avoir des aliments plus sains (plus de vitamines, moins de mycotoxines) ;
- › D'avoir moins de gâchis avec des aliments qui se conservent plus longtemps ;
- › De se préparer au réchauffement climatique inéluctable grâce à des cultures plus résistantes aux aléas climatiques (sécheresses, inondations) et à la hausse de la concentration du CO₂ (baisse de rendement des plantes en C3 comme le riz avec l'augmentation du taux de CO₂).

66 **Ouvrir un débat sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) et les plantes génétiquement modifiées (PGM)**

Lancer un débat éclairé, citoyen, public sur le sujet des OGM et PGM ainsi qu'un référendum, car les conséquences d'un tel choix nous concerneraient tous et toutes, sans retour possible et en ignorant les conséquences à long terme.

67 **Vérifier la présence de produits phytosanitaires dans l'eau potable**

Rendre obligatoire la recherche des résidus de phytosanitaires et autres produits répandus sur les sols. Ces analyses devraient être obligatoires et communiquées aux consommateur·rice·s.

68 **Rendre transparentes et accessibles les données concernant l'usage de produits phytosanitaires**

Préciser les données de vente de pesticides par région qui sont publiées. Un accès à ces données profiterait à tous les acteurs, hormis les vendeur·euse·s de produits :

- › Les services de la DRAAF qui cibleraient plus facilement les exploitations sur lesquelles il faut apporter du conseil et faire de la prévention. Mais aussi une meilleure lutte contre le trafic de produits notamment à proximité des frontières ;
- › Les agriculteur·rice·s qui amélioreraient leur image dans une démarche de transparence ;
- › Les scientifiques qui disposeraient de données plus précises pour leurs études ;
- › Les associations de défense de l'environnement ou de la santé qui pourraient effectuer un travail de dialogue plus précis sur le territoire ;
- › Les citoyen·ne·s qui veulent connaître les traitements appliqués à proximité de leur lieu de vie.

69 **Réformer le statut et les droits des agriculteur·rice·s**

- › Créer des échelles d'imposition proportionnelles aux bénéfices (ou de manière cohérente) permettant d'avoir une échelle à terme d'activités souhaitées et la progression d'installation ;
- › Mettre en place un revenu d'installation renouvelable et cohérent avec les cultures mises en place, avec des aides ponctuelles d'investissements cohérents avec le projet spécifique ;
- › D'assurer un salaire minimum pour faire face aux aléas ;
- › D'ouvrir des droits au chômage pour faire face à une fin d'activité choisie ou non, ce qui permettra aux agriculteur·rice·s n'ayant plus le désir ou la force de continuer de cesser leur activité agricole avec une situation et des solutions dignes de ce nom.

70 **Mettre en place une agriculture publique et communale**

Une solution pérenne pourrait être la mise en place progressive d'une agriculture communalisée. En tenant compte de la nécessité d'avoir une agriculture respectueuse de l'environnement et locale (agriculture biologique - AB). Chaque commune pourrait utiliser une partie de ses terres communales pour mettre en place un système agricole communal. Pour commencer cela s'appliquerait au maraîchage qui ne demande pas autant de surface que la grande culture. Imaginons une commune qui alloue 1, 2, 5 ou 10ha de ses terres au maraîchage.

Elle emploierait 1 ou plusieurs maraîcher·ère·s pour mettre en place un système de maraîchage diversifié. Les légumes ainsi produits pourraient être vendus aux habitant·e·s de la commune avec des prix dégressifs (en fonction du niveau de vie de chaque foyer). Cela permettrait de rendre plus accessible les légumes bio aux personnes modestes. Cela permettrait aussi d'avoir des maraîcher·ère·s rémunéré·e·s convenablement pour un volume de travail convenable (35-40h). Cela créerait de l'emploi et pourrait être en partie financé par la PAC.

Les mairies seraient exploitantes agricoles et recevraient des aides de la PAC qui ne seraient pas liées au nombre d'hectare mais à l'utilité sociale de la production.

Imaginons que chaque commune pour commencer ne mette en culture qu'un hectare de maraîchage et n'emploie que 2 maraîcher·ère·s-salarié·e·s : les aides de la PAC pourraient servir à financer les salaires des maraîcher·ère·s-salarié·e·s. Combien de personnes pourraient être nourries ? Quelles seraient les externalités positives pour la société dans son ensemble (nourriture de meilleure qualité + agriculture non polluante = population en bonne santé = baisse des dépenses de sécurité sociale...) ? Dans l'idéal ce serait une agriculture biologique peu mécanisée avec peu ou pas de travail du sol pour conserver l'environnement et favoriser les auxiliaires.

Mettre en place ce genre de système répondrait de plus aux attentes sociétales d'une grande majorité de la population : avoir accès à des produits bio, de qualité et locaux. Les mairies, aidées par le niveau européen que représente la PAC, peuvent participer activement au changement de l'agriculture, à la production d'une nourriture saine et à la reconnaissance du travail primordial des agriculteur·rice·s et éleveur·euse·s du pays qui nourrissent chaque jour la population. Il est temps de mettre en place de grands moyens au service d'une agriculture durable et locale !

71 **Obliger la transparence sur toute la chaîne d'un produit alimentaire**

Établir un seuil de la rémunération a minima défini par les coûts de production par filières, auquel on ajoute une obligation des coopératives, des agro-industriels et GMS à une juste rémunération donc supérieur au coût de production. Les distributeurs doivent s'engager à X% d'achats aux agriculteur·rice·s français·es et Y% d'achats de produits responsables comme c'est le cas pour la restauration collective (EGALIM échéance 2022) ce qui boostera la production et la consommation d'aliments français et responsables.

72 **Développer l'étiquetage des produits**

Indiquer sur l'étiquetage la marge des distributeurs. En plus du mode de culture, indiquer la provenance des intrants (soja avec OGM ou pas du Brésil et impact sur les forêts) dans la viande industrielle.

73 **Donner la liberté de développer des variétés locales adaptées au territoire**

Rendre possible l'utilisation de graines que l'on souhaite et de développer des variétés locales adaptées au territoire. Que les agriculteur·rice·s puissent utiliser des variétés locales non inscrites au catalogue.

74 **Favoriser les unités de transformation**

Favoriser les unités de transformation à proximité des zones de production limitant les déplacements et favorisant l'emploi.

75 **Récupérer les déchets agricoles pour produire du biogaz**

76 **Interdire les arrosages en pleine journée**

Propositions à caractère général

77 Favoriser la création de groupements d'exploitation

Créer des groupements d'exploitations afin de partager ensemble des projets communs sans toujours dépendre d'un syndicat.

78 Soutenir le développement de la traction animale

La traction animale peut être une solution. L'utilisation du cheval ou autres animaux sur des petites exploitations (maraîchage, vigne, arboricole, débardage) est précis, pollue beaucoup moins qu'un tracteur, piétine moins les sols et permet une meilleure oxygénation du sol, l'eau pénètre plus facilement et profite à la plante. Au niveau social il n'y a pas mieux... Et le cheval peut également servir autour de la ferme pour la collecte de déchets, transports... Le retour du cheval n'est pas un retour en arrière mais un progrès dans le respect de l'environnement et du climat.

79 Développer des alternatives à l'importation de soja

Subventionner les cultures de colza pour qu'elles puissent concurrencer les importations de soja OGM. Le colza est moins gourmand en eau et pousse mieux en France que le soja qu'il peut remplacer (1 kg de soja = 1,5 kg de colza mais le colza est plus riche en minéraux).

80 Orienter les cahiers des charges d'appellation d'origine protégée (AOP) en fonction de critères écologiques, sociaux et nutritionnels

Revoir les cahiers des charges d'appellation d'origine protégée (AOP) et y inclure des critères de durabilité, ou sinon les assortir d'éléments de comptabilité environnementale qui permettraient de faire une distinction plus étayée entre production durable ou non.

81 Garantir un revenu pour les agriculteur-rice-s

Garantir un salaire de base pour tous les agriculteurs-rices.

82 Considérer la pénibilité du travail des exploitants

Prendre en compte la pénibilité pour les exploitant-e-s.

83 Encadrer le travail agricole

Déclarer ses heures de travail, comme on déclare ses revenus.

84 Rémunérer en fonction de l'usage de substance chimique

Une rémunération devrait être donnée en contrepartie de l'abandon de toute substance chimique (intrants, pesticides, etc..).

85 **Interdire l'usage des pesticides portant atteintes à la biodiversité**

Interdire immédiatement les pesticides reconnus dangereux pour les abeilles.

86 **Privilégier la robotique pour remplacer les produits phytosanitaires**

Développer massivement la robotique et l'agriculture bio. Robot désherbeur, robot bineur, robot enjambeur, et autres robots électriques sont les amis des agriculteur·rice·s pour abandonner les produits chimiques qui polluent l'air et l'eau et ruinent leur sol et la santé de tous.

87 **Assurer une meilleure gestion des déchets dans les campagnes**

Verbaliser tout ce qui nuit autant à l'image de l'agriculture qu'à la biodiversité et pollution en général. Ecobuages, brûlages de plastiques agricoles (même en bio !!!) et abandons de déchets divers rien n'est fait et nos campagnes sont des décharges ! Les lois ne reconnaissent pas ce type de nuisances. La PAC doit le faire.

88 **Adapter l'aménagement du territoire dans les campagnes**

Modifier les règles concernant les Plan locaux d'urbanisme et intercommunaux (PLU & PLUi) qui définissent les surfaces à construire en termes de densité car il y a la même règle générale en ville comme sur les territoires ruraux ce qui est absurde.

89 **Eviter le morcellement foncier**

Réduire au moment des successions la pratique du morcellement de la propriété foncière.

90 **Réformer les programmes des lycées agricoles**

Une non-prise en compte par les lycées agricoles des connaissances et nouvelles pratiques agricoles a maintenu les jeunes agriculteur·rice·s à l'écart des problématiques environnementales rencontrées ces dernières années. Une réforme en profondeur des enseignements dans les lycées agricoles est urgente et nécessaire.

91 **Élargir les paiements pour service environnementaux**

Rémunérer la mise en place de pratiques vertueuses sous la forme de « paiement pour service environnementaux » financées par des taxes de type « pollueur/payeur » et des approches économiques de coûts évités.

92 **Conditionnaliser les aides de la PAC selon le principe du pollueur/payeur**

Pourquoi ne pas appliquer la politique du pollueur payeur à l'agriculture alors qu'elle est largement admise dans le monde de l'industrie? Il semble intéressant de corréliser les aides à la qualité de la production et surtout à son caractère polluant. Les aides devraient fortement varier en fonction de l'impact environnemental et donc sociétal.

93 **Mettre fin aux aides à l'hectare de la PAC**

Il faut arrêter de subventionner à la surface, même en plafonnant, et mettre toutes les aides sur le second pilier, celui qui prend en compte l'environnement.

94 **Prendre en compte les exploitations équinées dans la PAC**

Les exploitations équinées avec chevaux et poneys doivent être prises en compte dans la PAC. Les activités agricoles autour du cheval et des équidés en général génèrent de l'emploi et de la richesse mais également de nombreuses aménités positives. L'élevage de poneys et chevaux par exemple permet l'entretien de certains territoires et ce type d'élevage avec des équins est primordial pour des mesures agro-environnementales.

95 **Passer de l'obligation de moyens à celle de résultats pour les agriculteur-riche-s**

Intégrer le paiement des résultats environnementaux mesurables (...) Il n'y a pas une façon de faire, c'est un compromis de plusieurs facteurs qui donne un résultat. Payez le carbone, le 4/1000 est très peu ambitieux ; laissez l'imagination des agriculteur-riche-s fonctionner. Payez les résultats, ne bloquez pas vos budgets par une enveloppe. La dynamique doit être lancée.

96 **Réorienter la recherche financée par la PAC**

Les innovations et modèles de recherche à soutenir à travers les subventions de la PAC devraient donc être celles qui se tournent vers l'exploitation des services écosystémiques à des fins de production agricole (régulation biologique, pollinisation, agroforesterie).

97 **Réorienter les aides du second pilier vers des aides au marché français**

Nous devons garder un premier pilier fort qui nous permette d'être compétitifs face aux autres continents. Les marchés agricoles sont principalement mondiaux.

Le second pilier doit se concentrer sur des aides aux marchés français moins fragilisés par la concurrence hors Union européenne, avec des aides fortes aux appellations d'origine protégée (AOP), labels, indications géographiques protégées (IGP), haute valeur environnementale (HVE), et aussi fortement rénover notre label BIO.

98 **Prioriser l'élevage dans la distribution des aides**

Privilégier l'élevage aux dépens des cultures. La prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) et l'aide caprine sont dégressives par palier 50, 100, 150.. vaches ou 400 chèvres contrairement aux droits à paiement de base (DPB) et paiement vert, ce qui favorise la course à l'hectare car il n'y a pas de plafonds.

99 **Privilégier des objectifs qualitatifs**

Sortir des objectifs purement quantitatifs (ex : 5% de la surface agricole utile (SAU) en surface d'intérêt écologique (SIE)). Moins de surface en SIE serait peut-être plus bénéfique avec des infrastructures réellement favorables à la biodiversité : présence de haies entretenues, espèces mellifères, bandes tampon...

100 **Créer des indicateurs de biodiversité pour mesurer l'efficacité des mesures de restauration pour faciliter les contrôles**

Comment mesurer la restauration de la biodiversité au cas par cas ? Il faudrait avoir constaté les disparitions. Ça n'a pas été fait. Donc ce contrôle paraît difficile. Il faudrait donc créer des indicateurs de biodiversité pour mesurer l'efficacité des mesures de restauration pour faciliter les contrôles.

101 **Arrêter progressivement les subventions et renforcer leur conditionnalité pendant la période de transition**

- › Entamer et afficher une réorientation progressive des aides pour faciliter la transition environnementale ;
- › Afficher un échéancier et une date de fin de subvention au système productiviste et des aides à la transition afin d'accompagner la mutation sans drames humains ;
- › Limiter le montant de subvention par actif afin de favoriser les exploitations de taille raisonnable et l'emploi ;
- › Arrêter les subventions aux cultures non adaptées à l'évolution climatique (irrigation) ;
- › Limiter et faire payer la consommation d'eau pour les besoins agricoles.

102 **Limiter la taille des exploitations**

Conditionner les aides à une taille limite d'exploitation, ce qui favorisera les petit-e-s exploitant-e-s plus en difficulté.

103 **Soutenir les productions en faveur d'une alimentation saine et de qualité**

Pour encourager un meilleur équilibre alimentaire, le plan stratégique national (PSN) pourrait mettre en place des aides à la diversification des fermes, ainsi que des aides couplées pour les fruits et légumes frais et les légumineuses.

104 **Réorganiser les parcelles et l'emploi agricole**

Raccourcir les champs en ramenant des arbres et haies et en plantant différentes cultures (prendre exemple sur la permaculture) permettrait de préserver les sols et les autres animaux. Plus de parcelles pourraient aussi signifier une forte création d'emplois : un besoin de plus d'ouvriers agricoles pour aider les agriculteurs-rice-s. Ceux-ci seraient aidés financièrement par la PAC pour les salaires, ou bien, les ouvriers agricoles pourraient devenir un service public, donc payé par l'Etat et non par les agriculteur-rice-s : moins de frais et une aide précieuse tout simplement.

105 **Rééquilibrer l'accès au foncier**

- › Assouplir le statut du fermage ;
- › Supprimer les Commissions départementale d'orientation agricole (CDOA) qui dans certaines contrées ne peuvent que répartir la pénurie ;
- › Supprimer les privilèges des SAFER exorbitants du droit commun et du droit rural ;
- › Aider les propriétaires qui installent de jeunes agriculteur-rice-s comme cela se faisait à une époque dans des départements ;
- › Revaloriser les fermages qui s'écartent de plus en plus de l'évolution de l'indice du coût de la vie et de l'augmentation des impôts supportés par le foncier ;
- › Permettre une rentabilité raisonnable de l'activité agricole qui ne soit pas basée majoritairement sur des aides diverses dont l'attribution dévore le temps des administrations.

106 Repenser le partage et la gestion des terres

Aider à trouver des terres à prix acceptables ou en location, mutualiser, se regrouper.

107 Rendre inaliénable la propriété de la terre à usage agricole

Le principe même de propriété privée tel qu'il est actuellement devrait être reconsidéré quand il s'agit du foncier agricole, dans le sens suivant : la terre serait la propriété inaliénable de la collectivité. Elle serait mise à disposition des agriculteur·rice·s. Ceux·celles-ci ne seraient propriétaires que des investissements qu'ils ont réalisés.

108 Penser les relations villes / campagne en termes de services écosystémiques

Penser une sorte de jumelage ville-campagne qui existe parfois déjà partiellement, qui s'appuie sur de l'approvisionnement alimentaire ou autre, des échanges de services, et sans oublier bien sûr, les échanges culturels.

109 Simplifier le cadre juridique d'installations groupées d'agriculteur·rice·s

Créer un nouveau cadre juridique simple qui permette des installations groupées plus souples que les Groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) ou autres sociétés.

110 Assouplir la dotation jeunes agriculteur·rice·s (DJA)

Mieux accompagner les personnes bénéficiaires des DJA (Dotations jeunes agriculteur·rice·s) pour permettre une meilleure rentabilité.

111 Rendre plus transversale la conception et la mise en place de la politique agricole

- › Adapter les lois et règlements existants pour créer un environnement normatif qui tienne compte des spécificités de l'agriculture urbaine et péri-urbaine et facilite le développement de ces projets ;
- › Inclure les systèmes alimentaires territoriaux et l'agriculture métropolitaine en particulier, comme un élément central de la planification stratégique territoriale et sectorielle afin d'éviter le cloisonnement des actions publiques et de promouvoir les synergies entre l'agriculture et d'autres domaines politiques comme la santé, l'inclusion sociale, l'éducation ou l'emploi ;
- › Protéger les zones agricoles et éviter les changements d'occupation des sols dûs au développement résidentiel et industriel ou à la construction d'infrastructures. Les taxes spéciales sur les ventes de terres, les parcs agricoles, les périmètres de protection et l'achat public de terres sont des outils utiles à cette fin ;
- › Explorer différents partenariats public-privé, tels que le portage foncier, les banques foncières, la location de terres publiques, les lignes de crédit et autres, afin de faciliter l'accès à la terre pour les nouveaux·elles agriculteur·rice·s et d'autres projets liés à l'alimentation, notamment dans les contextes fonciers tendus ;
- › Encourager des modèles économiques viables et durables dans l'agriculture urbaine et péri-urbaine en offrant un accompagnement économique et juridique, en professionnalisant la logistique, en appuyant l'organisation collective, en créant des labels informant sur la valeur ajoutée des produits locaux et en développant des mécanismes de compensation environnementale ;
- › Élaborer des politiques pour territorialiser les systèmes alimentaires par le biais des circuits courts et d'autres configurations alternatives entre production, distribution et consommation alimentaires, en soutenant les marchés locaux et la vente directe par les producteur·rice·s et en les privilégiant dans les marchés publics ;
- › Adopter l'approche « meet in the middle » (à mi-chemin) dans la gouvernance des systèmes

alimentaires - une combinaison de logiques ascendantes et descendantes - pour intégrer la participation dans l'élaboration des politiques, tenir compte de la diversité des acteurs et promouvoir des formes de démocratie alimentaire ;

- › Explorer des stratégies de communication innovantes pour promouvoir les systèmes alimentaires territoriaux, soutenir les initiatives privées dans leurs efforts de sensibilisation et diffuser les résultats de la recherche dans le domaine de l'agriculture urbaine et périurbaine.

Promouvoir des protéines végétales françaises et obliger d'intégrer, en France, dans les rotations de cultures, des cultures protéagineuses pour nourrir les sols, les animaux et les hommes.

Ajout des critères environnementaux (biodiversité, etc.) dans les cahiers des charges des signes d'identification de qualité et d'origine (SIQO).

112 Établir des prix planchers

Établir des prix planchers pour toutes les denrées primaires (non transformées) de première nécessité qui garantissent un revenu décent à nos agriculteur·rice·s (revenu minimum indexé sur le SMIC à 1/1).

113 Augmenter les contrôles des produits agricoles

Augmenter les contrôles pour refouler les produits agricoles qui ne satisfont pas à la législation française et refuser toute importation non conforme à ces mêmes règles. Financer ces contrôles par une partie de la TVA (l'augmenter d'1 point si nécessaire).

114 Mieux communiquer, soutenir les pratiques les plus vertueuses et responsabiliser les consommateur·rice·s

Pour valoriser les efforts de moyen et long terme pour parvenir à une agriculture durable et à l'auto-suffisance alimentaire et contenir les prix si besoin, les pratiques les plus vertueuses doivent en contrepartie être récompensées :

- › Prévoir un soutien financier permettant par exemple aux agriculteur·rice·s d'investir dans les nouvelles technologies, de se former, ou à de jeunes agriculteur·rice·s ayant un projet d'agriculture durable de s'installer.

Pour responsabiliser les consommateur·rice·s et augmenter les parts de marché des produits issus de l'agriculture durable, il semble également nécessaire de revoir les étiquetages :

- › Mettre davantage en avant la provenance (celle-ci est de plus en plus visible pour la viande française et c'est un très bon point) et marquer tous les produits bruts frais ou en conserve importés par un picto « avion » ;
- › Mettre davantage en avant la méthode : produits bruts ou produits transformés, agriculture paysanne ou agriculture industrielle (cette mention de l'agriculture industrielle doit inclure le « bio » industriel, dont celui qui repose sur des serres chauffées toute l'année, ce qui va à l'encontre de la nature et de la protection de l'environnement) ;
- › Placer ces éléments au regard du nutriscore et d'un système identique de mesure du bien-être animal (œufs de poules élevées en plein air, lait de pâturage, méthode d'abattage, etc.), ces deux systèmes de mesure devant être apposés obligatoirement sur les produits ;
- › Pour une vraie agriculture durable, généraliser et promouvoir les modèles de type « C Qui le patron ? » Ceux-ci permettent d'impliquer producteur·rice·s et consommateur·rice·s, de faire de la pédagogie autour des méthodes de production et d'emballage, de responsabiliser ainsi toutes les parties prenantes pour faire consensus.

115 **Créer un marché communautaire homogène et non concurrentiel**

Harmoniser le modèle agricole européen, afin qu'il n'y ait plus de concurrence intra-communautaire, et le baser sur des mécanismes redistributifs.

116 **Renforcer les contrôles sanitaires et normatifs aux frontières pour réduire le dumping social et écologique**

Contrôler les produits importés pour vérifier le respect des législations exigées en Europe.

117 **Uniformiser les cahiers des charges à l'échelle de l'Union européenne**

Il faut accélérer l'uniformisation des cahiers des charges, notamment de l'agriculture biologique, au sein de l'Union européenne.

118 **Créer un mécanisme de régulation du marché**

- › Concevoir de nouveaux instruments susceptibles de rendre efficaces le pilotage des marchés de manière à sécuriser économiquement les agriculteur·rice·s et à endiguer la capacité de filières agricoles très concentrées à capter la valeur ajoutée du secteur agricole ;
- › Réhabiliter les instruments de gestion de l'offre comme les quotas de productions, assortis de mesures pour encourager le développement de formes de production durable (environnement, changement climatique...).

119 **Réformer l'Organisation mondiale du commerce (OMC)**

Réformer l'OMC en créant des zones équitables de concurrence entre pays adoptant les mêmes contraintes et disposant des mêmes moyens. Si ce n'est pas le cas, il faudra soit quitter l'OMC sur le versant agricole, soit se diriger vers une agriculture destinée à l'autosuffisance alimentaire de la France, de l'Europe et taxer les importations agricoles des autres pays dont les réglementations diffèrent, tout en aidant les pays du tiers-monde à développer leur propre mode de production, sans leur imposer le nôtre. L'alimentation doit être hors-cadre du commerce, car il ne s'agit pas d'un bien comme les autres.

120 **Limiter la taille des coopératives**

Il faudrait qu'une loi démantèle les grosses coopératives afin qu'émergent de plus petites coopératives, locales, gérées réellement par les éleveur·euse·s eux·elles-mêmes.

121 **Valoriser et sauvegarder les haies et autres corridors écologiques**

Favoriser le maintien ou le rétablissement des corridors en valorisant la gestion, sous le contrôle de l'agence de la biodiversité :

- › Encourager financièrement la fragmentation des grandes parcelles (>2 ha ?) ;
- › Déployer un programme volontariste de restauration de ces corridors biologiques sur des zones ciblées à fort enjeu ;
- › Valoriser la restauration ou le maintien de ces corridors par une allocation proportionnelle à leur intérêt (superficie, diversité) sous condition de gestion selon des critères favorisant l'objectif de maintien de biodiversité (absence de traitement phytosanitaire, taille appropriée, etc..).

122 **Gérer à une échelle plus globale et sous l'égide des collectivités les corridors écologiques**

Mener une réflexion plus globale, à l'échelle d'un territoire communal au minimum. Les outils de planification existent (PLU, SCOT). Les outils de maîtrise foncière également. C'est aux collectivités qu'il doit revenir de prendre les choses en main, afin de reconstituer, si nécessaire, sur leurs réserves foncières des surfaces linéaires permettant de mailler leurs territoires en reconnectant les réservoirs de biodiversité.

123 **Arrêter de subventionner les cultures très consommatrices d'eau**

Implanter des systèmes d'irrigation économes en eau.

124 **Favoriser la diversité pour faire face aux pandémies**

Favoriser les polycultures, les races animales diverses afin de lutter contre d'éventuelles pandémies.

125 **Développer le maraîchage**

Le maraîchage qui remplacerait une bonne part des cultures céréalières serait un énorme fournisseur d'emploi pour le monde rural (améliorant énormément la résilience des territoires et en réduisant la dépendance aux imports).

126 **Réduire le labour**

Le travail avec des machines lourdes et coûteuses pose problème sur le passage du sol (formation de semelle de labour), lessivage des sols et de déminéralisation du sol.

De nouvelles techniques doivent être explorées par l'État, sur de nouvelles techniques de non labourage, ainsi que d'agroforesterie par exemple.

127 **Inscrire dans la Constitution le respect du vivant sous toutes ses formes**

Inscrire dans la Constitution le respect du vivant sous toutes ses formes : végétales, animales, humaines (exemple : conditions de vie animale avec la priorité du bien-être et d'un traitement respectant les besoins de chaque individu, en termes d'espace vital, d'alimentation et de bienveillance).